



Formulaire de Demande de commissionnement Inspecteur de l'environnement

Auteur de la demande :

- Le supérieur hiérarchique de l'agent ou
- L'agent lui-même avec l'accord de son supérieur hiérarchique (en copie du message)

Destinataire de la demande (voir [liste des correspondants commissionnement](#)) :

- Correspondants DREAL ou en établissement public chargés de gérer le commissionnement (AFB, ONCFS, Parcs nationaux) ;

NOM, Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Corps et grade :

Fonctions :

Date de prise de poste :

Direction / Service :

Résidence administrative :

Objet de la demande : commissionnement demandé auprès du ministre chargé de l'environnement (*indiquer le commissionnement souhaité parmi ceux indiqués ci-après*) :

- police de l'eau, de la nature et des sites
- police de l'eau et de la pêche en eau douce
- police des espaces et patrimoine naturels
- police des sites
- police de la publicité
- police de la faune sauvage captive
- polices environnementales en mer

Territoire sur lequel l'agent sera amené à exercer des missions de police judiciaire :

Expérience professionnelle du candidat dans le domaine objet de la demande de commissionnement :

Poste et principales missions du poste :

Formations suivies en police de l'environnement :

Si vous avez déjà prêté serment au titre d'une législation environnementale, date et lieu de la prestation :

Ce formulaire est accompagné des pièces suivantes :

- Une photo d'identité au format jpeg 210 X 270 pixels (en cas de difficultés, se reporter au document [« préparation d'une photo d'agent pour sa carte de commissionnement »](#)) ;
- La fiche de poste de l'agent (format pdf), qui doit faire apparaître ses missions de contrôle en police judiciaire ;
- Les attestations de formation (format pdf), selon le commissionnement souhaité (pour les inspecteurs de l'environnement, se reporter au schéma [« procédure de commissionnement »](#)) ;
- La prestation de serment (format pdf) si l'agent a déjà prêté serment. Sinon, la prestation sera envoyée dans un second temps.